

**MAIRIE D'ANAIS**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA**

**Séance du Conseil Municipal**

---

Session ordinaire

du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 02/09/2026.

**Présents :**

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric - AUPETIT Philippe - FAURE Oswin - - IDIER Nicolas - MORISSON Alain - PANNET Laurent - RONDELOT Didier.

Mesdames : ANGOT Valérie - DANIEL Laurine - GOULEY Marie – JOSSEAUME Martine – MONNET Sophie – SARDIN Marjory – SIMON Aurore.

**Excusé** : Mr HAMON Vincent

**Procurations :**

**Secrétaire de séance** : Mme SARDIN Marjory.

---

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention PETR : rénovation et diversification du court de tennis communal ;
- Solidarité en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de la séance du 02 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

---

• **Achat de deux terrains – Réserves Incendie (D2026038)**

Dans le cadre de la mise en conformité avec les prescriptions du document d'urbanisme et des autorisations de construire délivrées dans le secteur du Breuil, la commune doit mettre en place des réserves d'eau destinées à la défense extérieure contre l'incendie.

Deux emplacements ont été retenus au Breuil, sur des terrains appartenant au même propriétaire :

- un premier terrain d'environ 307 m<sup>2</sup>, situé le long de la route principale ;
- un second terrain d'environ 269 m<sup>2</sup>, situé à la sortie du Breuil, à proximité d'une exploitation agricole.

Le choix de ces emplacements tient compte :

- de l'accessibilité des véhicules de secours ;
- de la nécessité de permettre le stationnement des engins des sapeurs-pompiers à proximité des réserves ;
- du maintien de l'accès aux parcelles agricoles et de la circulation des engins ;
- de l'intégration des ouvrages dans leur environnement.

Des travaux de terrassement seront nécessaires sur le premier site afin d'intégrer au mieux la réserve dans le terrain et de limiter son impact visuel. Le second site nécessitera moins de terrassement.

Le bornage des deux parcelles a été réalisé par un géomètre. Un notaire sera contacté afin de réaliser les actes notariés.

Prix d'acquisition :

Le prix d'achat a été établi au prorata du prix précédemment pratiqué par la commune pour une acquisition foncière similaire.

Le montant total des deux acquisitions est estimé à 1 144 €.

Travaux d'aménagement :

Deux devis ont été présentés pour la réalisation des réserves incendie.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à environ 43 480 € HT.

Les réserves auront une capacité et des dimensions adaptées aux besoins des services d'incendie et de secours. Les travaux seront engagés après la finalisation de l'acquisition des terrains et l'envoi des devis aux entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De procéder à l'achat des deux terrains ;
- De prendre en charge les honoraires du notaire et les frais de bornage.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Demande de subvention PETR : rénovation et diversification du court de tennis communal (D2026039)**

Une rencontre a eu lieu avec un représentant de la Communauté de communes chargé d'accompagner les collectivités dans la constitution de dossiers de demande de subventions européennes.

Une pré-demande a été déposée en ligne dans le cadre du fonds LEADER. Celle-ci a été reçue et validée à ce stade.

Le montant définitif susceptible d'être attribué dépendra notamment :

- de l'éligibilité du projet ;
- de l'instruction du dossier ;
- des enveloppes encore disponibles ;
- des éventuels refus ou abandons concernant d'autres projets.

Le conseil municipal donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention au titre du fonds LEADER, pour un montant pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

- **Solidarité en faveur des communes sinistrées (D2026040)**

La commune a été sollicitée par l'Association des Maires de France pour apporter une aide financière en faveur des communes sinistrées de cet été.

Après délibération (8 voix pour - 6 contre), il a été décidé d'octroyer la somme de 500 euros.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ **Installation d'une connexion internet à la salle des fêtes :**

Cette réflexion fait notamment suite à plusieurs difficultés signalées par les utilisateurs :

- absence de fibre et qualité limitée de la connexion Internet ;
- difficultés éventuelles pour les paiements par carte bancaire lors des locations ;
- problèmes de connexion rencontrés lors des activités de gymnastique, notamment pour la diffusion de musique ;
- fonctionnement variable selon les équipements et les opérateurs téléphoniques.

La décision de l'installation est unanime, plusieurs devis vont être réalisés.

### ➤ **Cimetière :**

Il a été décidé de faire appel à une entreprise spécialisée pour faire la recherche des descendants des tombes abandonnées afin d'effectuer une reprise de sépultures.

### ➤ **Vœux du Maire :**

Les vœux du Maire auront lieu le 15 janvier 2027 à la salle des fêtes.

Alain et Marie font un rappel des actions réalisées depuis juillet 2026 :

- **Gestion et déplacement des bacs à verre :** Au mois de juillet, les différents bacs à verre ont été déplacés afin de rejoindre leur emplacement définitif : **La Touche d'Anais ; Salle des fêtes ; Churet** : le bac sera installé au niveau de la **station d'épuration**, avec des places de stationnement permettant aux usagers de se garer plus facilement pour déposer leur verre.
- **Zone d'activité de La Touche d'Anais :** Une rencontre a eu lieu à la mi-juillet avec une représentante de la CDC concernant l'entretien de la **zone d'activité de La Touche d'Anais**. Cette rencontre a permis de constater qu'il existait un manque de lisibilité concernant la répartition des responsabilités entre : la commune ; la CDC ; le Département. La représentante de la CDC s'est engagée à réaliser de **nouveaux plans des zones d'entretien**, avec un code couleur permettant de déterminer clairement qui intervient sur chaque secteur.

Compte tenu des difficultés actuelles de la CDC, notamment en matière de personnel et de matériel, la commune a proposé d'assurer directement l'entretien de la zone. Cette proposition serait réalisée dans le cadre d'une **facturation à la CDC**, permettant : de formaliser les interventions de la commune ; de compenser le temps et les moyens mobilisés ; de clarifier les responsabilités de chacun ;

- **École – travaux et réaménagements réalisés durant l'été** : La période de fin d'année scolaire et les vacances d'été ont permis de réaliser un important travail de nettoyage, de rangement et de réorganisation des locaux.

- **Nettoyage et désencombrement** : L'école a fait l'objet d'un **nettoyage intégral**.

De nombreux objets et matériels inutilisés, anciens, cassés ou devenus sans utilité ont été retirés. Ce travail a permis : de libérer de l'espace ; de réorganiser plusieurs locaux ; d'améliorer le rangement ; de rendre certains espaces à nouveau utilisables.

- **Aménagement sous le préau des grandes sections**,
  - Un petit espace de type **garage/rangement** a été aménagé afin d'y entreposer : les vélos ; les ballons ; les jeux extérieurs ; différents équipements utilisés par les enfants.
  - **Filet sous le préau des grandes sections**, Un filet a été installé au niveau de la structure située sous le préau. Il permettra notamment d'éviter que : les ballons ; les cerceaux ne restent coincés en hauteur.
  - **Installation de paniers de basket**, Deux panneaux de basket ont été installés sous l'un des deux préaux.

L'organisation permet désormais de différencier les espaces : un préau consacré davantage aux **activités avec ballons** ; et l'autre pouvant être conservé comme **espace plus calme**. Cela permet également aux enfants de pratiquer le basket et les jeux de ballon **même en cas de pluie**.

- **Réaménagement de la garderie du haut**. Une pièce auparavant encombrée a été entièrement débarrassée et réorganisée. Elle permet désormais de créer un **espace de lecture**, plus calme et adapté aux enfants.
- **Anciennes tables d'école**, plusieurs très anciennes tables d'école ont été retrouvées. Elles ont été données à l'AIPE, qui pourra éventuellement les vendre afin de **recupérer des fonds destinés aux projets pour les enfants**.
- **Travaux de plomberie et sanitaires**, Un plombier est intervenu dans l'école afin de réparer différents équipements qui étaient défectueux ou nécessitaient une remise en état.
- La commune a également installé des **séparateurs** en forme de pommes **au niveau des sanitaires des petites et moyennes sections**, avec des séparateurs adaptés aux enfants.

➤ Projets des Enseignantes

- **Projet de jardin pédagogique** : Les enseignants de **grande section et de CP** ont demandé la rénovation ou la création d'un jardin attenant à la cour de récréation. **Monsieur Morisset interviendra pendant les vacances de la Toussaint** afin de réaliser l'aménagement. Ce jardin pourra notamment servir de support à des activités pédagogiques autour : de la nature ; des plantations ; des saisons ; de la découverte du vivant.
- **Projet de poulailler** : Les enseignantes ont également proposé la mise en place d'un **poulailler au sein de l'école**. À ce jour, le projet n'est pas encore concrétisé. Une demande de subvention a été déposée auprès du **Rotary Club de Mansle**. La commune est donc dans l'**attente** de leur réponse avant d'engager la suite du projet.

➤ Renforcement de l'équipe de l'école

Une personne a été recrutée durant l'été afin de renforcer l'équipe. Il s'agit de **Me Gauthier Catherine**. Elle intervient comme **aide en cuisine** et participe également au dortoir.

Il s'agit actuellement d'un **CDD jusqu'à fin décembre 2026**, délibération du SIVOS Juillet 2026.

➤ Organisation et référent de l'école

Depuis cet été, en accord avec Monsieur le Maire et les adjoints, **Marie GOULEY est la référente des écoles**, avec **Alain Morisson en adjoint**.

Cette organisation doit permettre :

- de faciliter la communication avec les agents ;
- d'avoir un interlocuteur clairement identifié ;
- de centraliser les informations et les difficultés ;
- d'améliorer la circulation des informations entre la commune, le SIVOS, les agents et l'équipe enseignante ;
- d'assurer un meilleur suivi du fonctionnement quotidien de l'école.

L'objectif est de permettre une communication **plus fluide, plus directe et plus efficace**.

Depuis la rentrée, une réunion de rentrée avec les agents et la directrice de l'école et les référents aux affaires scolaires a été organisée. La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions et cette rencontre a permis de rappeler les rôles et les attentes de chacun.

À la suite de cette réunion, une réflexion est engagée par les référents concernant la mise en place d'une **charte professionnelle commune** pour l'ensemble des personnels intervenant au sein de l'école.

Cette charte aurait pour objectif de :

- rappeler clairement les rôles et responsabilités de chacun ;
- préciser qui fait quoi et dans quel cadre ;
- harmoniser les pratiques professionnelles ;

- faciliter la communication entre les agents, la direction de l'école, le SIVOS et la commune ;
- rappeler les droits et devoirs de chacun ;
- garantir un fonctionnement serein, respectueux et professionnel au sein de l'école ;
- replacer en permanence l'intérêt et le bien-être des enfants au centre du fonctionnement.

Les élus ne voient pas d'inconvénients à mettre cette charte en place. Les référents vont la finir, et la remettre au différents acteurs pour **fin septembre**.

Effectif enfants en PS 16, MS 22, GS 22, CP 22. A partir de Janvier 2027, TPS 3 ou 4 (janvier 2027).

#### ➤ Citerne située devant les écoles

Concernant la citerne située devant les écoles, une réunion a été organisée au mois de juillet avec l'ensemble des intervenants concernés.

À l'issue de cette rencontre, il apparaît nécessaire de saisir l'assurance afin de faire réaliser une expertise des dégâts constatés au niveau de la cuve.

À ce jour, le dossier est donc en attente de l'expertise et du retour de l'assurance.

#### ➤ Projet Habitat inclusif

Une entrevue est organisée le lundi 14 septembre, concernant le projet d'habitat inclusif à Aussac-Vadal, en présence de Monsieur Liot.

Cette réunion permettra de poursuivre la réflexion sur ce type de projet et d'en connaître plus précisément les modalités, les besoins et les possibilités pour le territoire.

Fin juin, Alain et Marie ont effectué la visite d'une propriété actuellement en vente sur la commune. Cette propriété présente un intérêt particulier compte tenu :

- de son espace disponible ;
- de sa configuration permettant potentiellement une division en plusieurs parties ;
- des différentes possibilités d'aménagement envisageables.

Plusieurs pistes pourraient être étudiées.

La possibilité de diviser le domaine en plusieurs parties pourrait également permettre d'envisager différents projets ou de faire intervenir plusieurs porteurs de projet.

À ce stade, il ne s'agit pas d'un projet arrêté, mais plutôt d'une opportunité foncière à étudier.

Il pourrait être intéressant de recueillir les idées et propositions de chacun. Qui veut faire groupe travail/réflexion ?

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.